surtout si l'on y découvrait de l'argent ou des valeurs...

Oui, mais, voilà !... Il faudrait des fonds pour faire procéder à ce travail et il n'y en a pas...

Au surplus, comment établir que la femme de journée avait des économies et quel était le chiffre de ces économies ?

D'aucuns ont prétendu que la « victime » n'était pas sans rien, mais personne n'a vu ce qu'elle possédait...

On se demande, d'autre part, d'où proviendraient ces économies, attendu que Mme Léville ne gagnait que 5 à 6 francs par jour, que sa patronne n'avait pas coutume de la nourrir et que la défunte avait contracté la funeste habitude de s'adonner à la boisson.

UN POINT A ECLAIRCIR

Cependant, M. Perny ne s'est pas laissé décourager par toutes ces déductions, qui, de même que les dépositions des témoins interrogés jusqu'à présent, militent en faveur de l'accident.

Le magistrat examine, en effet, un point de cette affaire qui, actuellement, est toujours dans l'obscurité.

Si l'information menée par lui à cet égard, donne un résultat négatif, il y a de grandes chances pour que le mystère du « Petit-Paradis » fasse rapidement partie du domaine des affaires classées.

LE BIEN D'AUTRUI

L'INDELICAT EMPLOYE

Un sieur Brunin Albert, 19 ans, employé à l'Office de la Reconstitution, pour le classement des dossiers et demeurant 16, rue Manuel, a été mis en état d'arrestation.

Ce jeune homme est inculpé d'avoir dérobé 33 housses servant à recouvrir les dossiers précités, au préjudice du dit établissement, ainsi que quatre réticules et un porte-feuille à celui de diverses employées.

La dame Eugénie Jombart, ménagère, rue des Sarrazins, 106, qui avait acheté à Brunin une partie des housses dérobées, a récolté un procès-verbal pour complicité de vol par recel.

PETITES NOUVELLES

VOYAGE A L'ŒIL. — Les nommés Henri Fiquet, 19 ans et Parfait Pourtois, 13 ans, sans profession, se sont fait appréhender en gare de Lille alors qu'ils descendaient du train d'Hazebrouck. Tous deux demeurant en Belgique, avaient voyagé sans ticket. Procès-verbal leur a été dressé.

ETRANGER SUSPECT. — Un individu étranger, qui n'a pu se faire comprendre a été arrêté pour infraction à la police des chemins de fer. Il avait voyagé sans ticket de Paris à Lille, et pour vagabondage. Le Parquet examinera sa situation.

Chronique Théâtrale

« THAIS » AU THEATRE MUNICIPAL

Samedi et dimanche, avaient lieu au Théâtre municipal, deux représentations de « THAIS », données avec le concours de Mlle Alexandrowitch et de M. F. Baer.

De Mlle Alexandrowitch, nous avons dit tout le bien que nous pensions il y a un mois. Elle est une idéale Thaïs, de grâce et de charme délicat et de voix splendidement pure et colorée ravissamment.

De M. F. Baer, artiste de réelle valeur, nous voudrions vous dire beaucoup de bien. M. F. Baer est un de nos concitoyens et fut, ici à Lille, un « Don Quichotte » et un « Méphistophélès » inoubliables. Le rôle « d'Athanaël », qu'il incarne de façon trop rude, trop dure, lui convient — pour le moment — beaucoup moins. Le personnage de M. Baer ne s'imprègne pas suffisamment, nous semble-t-il, de cette sainte colère qui doit garder une grâce souveraine dans ses transports, s'atténuer de mysticisme et cadrer ainsi avec l'harmonie voluptueuse de l'œuvre de Massenet. Les mouvements sont trop heurtés, trop secs, et la méditation intérieure à laquelle s'est livré le solitaire du désert, semble dans cette incarnation ne plus projeter son reflet sur la face ascétique du moine.

M. F. Baer vise surtout nous l'avons remarqué, à réaliser scéniquement le « Paphnuce » d'Anatole France, celui dont il est dit : « Il se dressa devant elle, pâle, terrible et lui cracha au visage ». D'autres, parmi lesquels nous citerons Renaud, Dangès, Marvini, sont arrivés à incarner ce personnage saintement farouche, tout en le maintenant dans l'esthétique de l'œuvre de J. Massenet. Nul doute que, par une mise au point délicate, mais nécessaire, M. F. Baer, véritable comédien lyrique, n'y arrive lui aussi.

Au point de vue vocal, nous ferons également quelques réserves. La voix, sonore dans tout le registre moyen, belle encore dans le grave, est maintenant trop courte dans l'aigu pour aborder avec chance de pleine réussite ce rôle redoutable. Nécessairement, en maints endroits, M. F. Baer se voit contraint, dans l'aigu, de changer la partition. Et ceci est regrettable.

Ces quelques défauts n'empêchent que la salle, dans son ensemble, sembla prendre grand plaisir à ces deux représentations. A côté de Mlle Alexandrowitch M. F. Baer obtint un réel succès, succès que nous nous plaisons à signaler, et qui, d'ailleurs lui était dû, car M. F. Baer reste un artiste dans toute l'acception du mot. V. B.

NOS ARTISTES

Le jeune peintre Raymond Teller, dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler ici, expose, à la maison Van Peteghem, trois toiles, dont la plus importante sera présentée au concours d'entrée en loge, pour le prix de Rome, en mars prochain.

Les amateurs qui ont suivi de près les intéressantes études de R. Teller, considéreront avec une agréable surprise une nouvelle étape de son évolution artistique. L' « air de Paris », auquel on impute tant de méfaits, est-il responsable sans bénéfice ? On moins n'y est-il pas étranger.

Sans rien perdre de sa vigueur d'expression, la manière du jeune peintre a pris un tour plus aimable qui se manifeste par l'élégance de la ligne et par le charme plus sensible, presque féminin, de coloris.

Il est peut-être regrettable, il faut le dire en passant, que la jeune femme de son grand tableau ait une altitude un peu trop « photographique ». Le spectateur est gêné par ce regard fixe, par ce geste brusquement suspendu du bras droit, attitude d'attente dont on comprend difficilement la cause. Mais cette toile n'est évidemment pas achevée et je suis persuadé que la délicatesse du dernier coup de pinceau fera le nécessaire. Il reste qu'un très remarquable progrès était digne d'être signalé, parce qu'il est une promesse tenue, et aussi parce qu'il est une nouvelle promesse.

R. LUTIGNEAUX.

LE JOURNALIER ESCALADEUR

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 23 heures, un sieur Gustave Empin, journalier, domicilié à Roubaix, 15, rue d'Arcole, se faisait pincer, au moment où, place de la Gare, il escaladait une palissade clôturant un terrain vague. Amené à la permanence et invité à s'expliquer à ce sujet, Empin déclara qu'il avait simplement voulu aller se reposer en attendant 5 heures, moment où il comptait prendre un train pour se rendre à Lomme où, paraît-il, il avait affaire.

La situation du journalier sera examinée.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pruvrée. — Téléphone 9-51

REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1921

Les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales, sont reçues, dès maintenant, à la Mairie de Roubaix, tous les jours de la semaine, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures, et le dimanche de 9 heures à midi.

Les intéressés sont invités à se présenter au bureau des élections, rue Neuve, 2e étage, guichet n. 5, munis des pièces suivantes :

1. Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité ; 2. Certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure ; 3. Récépissé de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitaient Roubaix avant le 1er octobre 1920. (Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de 6 mois et peuvent se faire inscrire de suite).

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile, sont instamment priés d'en faire la déclaration dans le plus bref délai.

VOL DE BEURRE

Hier matin, vers 6 heures, un inconnu a dérobé sur la voiture de M. Bonnier, livreur, pendant qu'celui-ci servait un client, rue La Bruyère, une motte de beurre de 10 kilos.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

M. Geoffroy-Saint-Hilaire, directeur de l'Office du Protectorat Français en Tunisie, a donné, samedi soir, une très intéressante conférence sur la Tunisie. Il formula notamment le regret que la terre variée de ce pays, qui recèle d'ailleurs d'abondants minerais, et où viennent facilement les céréales d'Europe, n'attire pas plus de français. Des projections du plus haut intérêt accompagnaient cette belle conférence.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Marcel Florin, rue Denain, 36. — Léon Deschamps, rue Fleurs. — Simonne Tuyhens, rue Long-Haies, 80. — Renée Dufour, rue N.-D. des Victoires, 15. — Georges Delaître, rue Grand-Chemin, 78. — Maurice Dubois, rue Decrème, 215. — Louis et Irène Hassevelde, rue Jean-Bart, 22.

Décès. — Auguste Maertens, 54 ans, Quai de Tivlon. — Henri Vancaneghem, 1 mois, rue Long-Haies. — Gustave Bostyn, 30 ans, Grande Rue, 215. — Raymond Horgès, 11 ans, rue Saint-Louis, 35.

TOURCOING

ACCIDENT D'AUTO

M. Louis Gourdin, 41 ans, demeurant rue de Beauvais, 16, passait rue de la Croix-Rouge, pilotant une auto, lorsque la voiture dérapa, fit un demi-tour sur elle-même et alla se jeter sur le mur de clôture du cimetière.

Le chauffeur s'est fait une légère blessure au poignet droit. L'auto est endommagée.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Henri Tiquet, rue Dugusy-Trouin, 40. — Lucinne Hennion, rue Marlière, 103.

Décès. — Henriette Philippe, 81 ans, rue Nationale, 53.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

WATTRELOS COMPTE 29.205 HABITANTS

La population Wattrelosienne s'est augmentée cette année dans d'intéressantes proportions. Elle comptait 29.000 habitants en 1911. Ce chiffre, très diminué au cours de la guerre, arrive aujourd'hui à 29.205. Dans ce total ne figurent que 6.000 étrangers. Le nombre des naissances dans l'année a été de 696, celui des décès de 279.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

A LA CAISSE ! — Les secours temporaires aux nécessiteux seront payés de la façon suivante :

Mercredi 12 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., nos 10 à 2532. — Jeudi 13, de 8 h. à 9 h. 30, 2537 à 4587. Les réfugiés seront payés à 10 heures.

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Dans le courant de l'année 1920, les bureaux de l'état civil ont enregistré : 440 naissances, 392 mariages, 217 décès.

MARCQ-EN-BARŒUL

L'ŒIL DE LA POLICE

Arrestation d'un maltaiteur

Au cours d'une patrouille de nuit, M. Herenguel, commissaire de police, eut son attention attirée par les allures suspectes d'un individu, rentrant chez lui à 4 heures du matin.

Le commissaire accompagné des gardes Van Vorren et Leplat, se rendit au domicile du quidam, pour s'assurer de l'identité de ce dernier qui déclara se nommer Bosman Casimir, 22 ans, d'origine belge, demeurant rue Saint-Joseph, 17.

Dans sa chambre, les policiers remarquèrent tout un stock de denrées alimentaires, d'étoffes, de chaussures, bijoux, etc., dont Bosman ne put indiquer la provenance.

Renseignements pris à ce sujet, ces objets provenaient de vols dans la région, notamment chez M. Vanesse, boulanger, à Comines, et chez Mlle Tréhout, demeurant rue de Marquette.

Bosman a été arrêté et l'un de ses complices actuellement en fuite est activement recherché.

M. Herenguel, commissaire de police, continue activement son enquête.

HAUBOURDIN

VOL DE LAPINS. — Deux lapins estimés 50 francs ont été volés hier, au préjudice de Mme Machu, née Lefranc Juliette, 62 ans, ménagère, 8, rue d'Emmerin, à Haubourdin. Les voleurs avaient coupé le grillage clôturant le clapier avec des cisailles. Une enquête est ouverte.

EN SCIANT. — Emile Calmette, menuisier, demeurant à Loos, rue de la Deule, travaille chez Mme veuve Delgatte, entrepreneur de menuiserie à Haubourdin, rue Gambetta.

En travaillant, le 7 janvier, à la scie circulaire, il fut happé par la machine et atteint de plaie à la deuxième phalange du pouce gauche, détachée en trois-quarts, avec excoriations de la phalangette, du médius et annulaire gauche.

L'incapacité de travail sera de six semaines environ sous réserve d'aggravation éventuelle qui peuvent nécessiter l'amputation du pouce.

HAUBOURDIN

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Lebrun Clémence, demeurant à Emmerin, rue d'Haubourdin, travaillant à la Société anonyme de tissage d'Haubourdin, s'est piquée l'index de la main gauche. Repos de 10 jours.

— Travaillant pour la Société de constructions et fondations de travaux publics à Haubourdin, 94, rue Gambetta, à l'Usine Verley l'appareil zinqueur Datiche Gustave, 25 ans, rue de Seclin, à Haubourdin, se coupa le dos de la main gauche. Cette blessure s'étant envenimée, Datiche sera astreint à un repos de 10 jours.

— Cailleux Louis, 163, rue Auguste-Polié, travaille pour le compte de la Société des chaux et ciments du Nord, à Haubourdin, comme camionneur. Le 6 janvier, en voulant vider un tombereau, il s'arracha l'extrémité du médius gauche. 20 jours de repos.

DUNKERQUE

UN NOYE

On a retiré du canal de l'Aa, sur le territoire de Watten, le cadavre d'un individu inconnu.

Le corps, qui paraît avoir séjourné assez longtemps dans l'eau, serait, d'après ses effets, celui d'un ouvrier de la métallurgie.

La Vie Ouvrière

Pour les Marins de la Mer Noire

Ce soir lundi, 10 janvier à 8 heures 15, salle du Foyer du Peuple, à Fives, grande réunion de protestation en faveur des marins de la Mer Noire, avec le concours de CADET et THUILLIET, du Comité de Défense Sociale.

Tous les syndiqués, tous les libres-penseurs, tous les socialistes, se feront un devoir d'y assister.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

DANS LE TEXTILE

— Lundi 10 janvier, à 17 heures, salle de la Bourse du Travail, réunion de tous les camarades mandatés des tissages et préparations.

Ordre du jour : « 1. Interprétation patronale de la convention avec le travail à la tâche ; 2. La crise actuelle du chômage ».

Vu l'importance des questions à discuter, la présence de tous les camarades mandatés est indispensable.

Le Secrétaire : A. BAUCHE.

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE ET CHARRONNAGE DE LILLE ET ENVIRONS. — Tous les membres sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le lundi 10 janvier, à la Ville de Bruxelles, rue du Molinel, 19, à 6 heures précises du soir. Il est indispensable d'être à l'heure des cotisations pour la distribution des nouvelles cartes de 1921, à cette assemblée. Il sera discuté des affaires très importantes concernant le Syndicat, ainsi que la loi des huit heures : le décret d'administration publique réglementant la loi de 8 heures étant paru à l'Officiel le 12 décembre 1920, est applicable à partir du 27 décembre, aussi le Syndicat vous invite à venir très nombreux, car l'année qui commence fait prévoir que nous devrons nous serrer les coudes pour conserver ce que nous avons obtenu jusqu'à ce jour.

Le Secrétaire, DERCAEMPT.

MARDI

TRAMWAYS

DEPOT LION-D'OR. — Les employés et ouvriers de ce dépôt sont invités aux assemblées qui auront lieu le mardi 11 janvier 1921, le matin, à huit heures précises, pour les équipes de nuit et à dix-huit heures pour les équipes de jour.

Les délégué à la Commission syndicale sont instamment priés d'assister à ces réunions.

Pour l'ordre du jour, voir l'affiche chez J.Bte Leplat.

Pour la Commission : BARATTE.

CUIRS ET PEAUX

Mardi 11 janvier 1921, à 6 h. 30 précises du soir, assemblée de la Commission administrative au siège rue du Molinel, estaminet de la Ville de Bruxelles.

Ordre du jour : Distribution des nouvelles cartes ; composition de l'ordre du jour de l'assemblée générale. Tous les délégués d'ateliers et collecteurs sont priés d'y assister.

Le secrétaire : A. RAGHEBOOM.

MERCREDI

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET DES ENVIRONS

Mercredi 12 janvier 1921, à 6 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186, réunion de tous les ouvriers des T. M. et des parcs des machines agricoles.

A TOURCOING

SYNDICAT DES OUVRIERS EN TAPIS MOQUETTE ET PREPARATION

L'assemblée générale trimestrielle et obligatoire se tiendra au siège de la Bourse du Travail, rue de la Cité, 105, le mercredi 12 janvier, à 5 h. 45, à la sortie de l'usine. Ordre du jour : 1. lecture du procès-verbal ; 2. compte rendu financier ; 3. examen de la situation de chômage. Présence indispensable.

Le secrétaire, Edouard TIEVERS.

Tribune Politique

PARTI SOCIALISTE

COMITE JEAN-JAURES (de St-Maurice)

Tous les membres du Comité sont priés de se réunir le mardi 11 janvier 1921, à 7 heures du soir, chez Leplat, rue du Faubourg de Roubaix, 297, près du dépôt des tramways.

Ordre du jour : Situation du Comité après la scission. Les élus du groupe sont invités à y assister. — Renouvellement du Bureau.

La présence de tous les membres est indispensable.

Le Secrétaire : JACOBS J.-B.

ACHAT au MAXIMUM
de tous TITRES et VALEURS
BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE
Paiement comptant
BANQUE 5, RUE CAMBON, PARIS (29e année)
— ON PEUT TRAITER PAR CORRESPONDANCE —

Bulletin Commercial

MARCHES DE LA REGION

ARRAS, 8 janvier :

MARCHE AUX VEAUX ET AUX PORCS GRAS. — Les arrivages sur le marché sont encore restreints malgré les demandes pour la consommation.

Veaux amenés, 4 ; vendus de 6 fr. à 8 fr. 30 le kilo vivant. Vente active, cours ferme.

Porcs amenés, 20 ; ventes de 7 fr. à 7,25 le kilo vivant ; la baisse s'accentue.

MARCHE AUX BESTIAUX. — Environ 250 vaches, génisses ou taureaux ont été amenés :

Les bonnes laitières flamandes se vendaient de 2.800 à 4.500 francs, cours ferme.

Les deuxièmes catégories de 1.800 à 3.000 fr.

Les génisses prêtes, de 2.500 à 3.500 francs.

Le gras se vendait fermement de 4 fr. 50 à 5 fr. 25.

AIRE-SUR-LA-LYS, 8 janvier :

BESTIAUX. — Veaux gras, 7,50 à 9 fr le Kilo. — Petits veaux, 100 fr. à 175 fr. — Porcs gras, 7,25 à 7,75 le kilo.

Poulets, 22 à 28 fr. — Poules, 26 à 38 fr. — Canards, 20 à 26 fr. — Oies, 60 à 70 fr. — Pigeons, 6 à 6,50 les deux. — Lapins, 4 à 18 fr. pièce. Beurre, 15,50 à 17 fr le kilo. — Œufs, 20 à 22 fr. les 26.

CRÉDIT DU NORD

CAPITAL : 125.000.000 ; VERSÉ : 31.250.000
RÉSERVES : 30.000.000
SIÈGE SOCIAL A LILLE
4, 6, 8, R. JEAN-ROISIN — 19, R. NATIONALE
Toutes Opérations de Banque
86 SUCCURSALES, AGENCES et COMPTOIRS

Notre Service de Renseignements

ANNA et GABY. — 1. Les pièces à fournir sont les suivantes : actes de naissance des futurs époux (expéditions ayant moins de trois mois de date) ; s'il y a lieu, les certificats de publications faites en dehors de la commune où le mariage doit être célébré ; l'acte de décès du précédent conjoint. — 2. Il y aura lieu à désignation d'un subrogé tuteur ; vous verrez le juge de paix pour provoquer la réunion d'un conseil de famille. — 3. Le délai d'affichage est réduit à dix jours. — 4. Le mariage est célébré dans la commune où l'un des époux a son domicile établi par une résidence continue d'un mois au moins (loi du 21 juin 1907).

C. D. G. — Non vous aurez droit en toute propriété à la moitié de la part qu'aurait recueillie votre mari ; vous aurez pour vous un droit d'usufruit sur un quart de cette même part.

SHARA EST JALOUSE SUR RIGADIN M. B. — 1. Vous ne pouvez prétendre à rien. — 2. Placement à capital aliéné veut dire : placement à fonds perdus.

SIOUL SARRAD, LILLE. — 1. Non, il ne doit verser aucune contribution dans l'espèce indiquée. — 2. L'ouvrier doit verser au moins neuf francs par an, mais il peut verser davantage ; la loi ne fixe aucun maximum. Cependant quel que soit le montant des versements de l'assuré, la contribution de l'Etat ne peut en aucun cas dépasser neuf francs par an.

AU CHAT NOIR 137. — Vous obtiendrez bien difficilement satisfaction. Votre demande est en effet tardive. — 2. Ecrivez néanmoins au préfet.

H. M. UNE VEUVE ENNUYEE. — Vous n'avez pas droit au pécule, car votre mari n'a pas été tué au cours du combat.

S. D. 14. — Le congé qui vous a été signifié est valable, si vous n'avez pas de bail écrit. Mais vous pourriez immédiatement réclamer du juge de paix un délai supplémentaire (jusqu'au 1er juillet 1921), de manière à pouvoir vous procurer un autre logement.

L. B. HERSIN-COUPIGNY. — 1. Dans le courant du mois d'avril prochain. — 2. Ce n'est jamais un droit. Mais vous pouvez dès maintenant faire établir un dossier à la Mairie. La commission cantonale décidera.

UNE FEMME AYANT QUATRE GARÇONS B. D. — Adressez une demande au préfet, en joignant autant que possible un certificat du Maire donnant la composition de votre famille.

RRUAY BIS, UN LECTEUR QUI VOUDRAIT SAVOIR. — 1. La veuve qui se remarie peut conserver sa pension. Toutefois, dans le cas de votre belle-sœur, la pension de onze cents francs fera l'objet de deux titres : l'un de 400 francs à son nom, l'autre de 700 francs au nom de l'enfant. C'est d'ailleurs la mère, tutrice légale, qui touchera les arrérages du titre de pension de l'enfant. — 2. Elle peut aussi renoncer à sa pension. Dans ce cas, la pension serait entièrement reportée sur la tête de l'enfant jusqu'à sa majorité. La mère de l'enfant toucherait en une seule fois 2.400 fr.

UN REFUGIE SANS ARGENT QUI VEUT EN AVOIR N° 2500. — Réclamez cette pièce au sous-intendant chef de la section départementale des pensions, caserne Lévis, rue des Quatre Crosses à Arras.

C. D. UN PETIT CROPRIO ENNUYE 193. — 1. C'est à la commission arbitrale qu'il appartiendra de statuer. — 2. Oui, si la demande a été signifiée avant le 24 avril 1920.

H. V. C. — Du 1er octobre au 31 mars, de six heures à dix-huit heures ; du 1er avril au 30 septembre, de quatre heures à vingt-et-une heures (art. 1.037 du Code de procédure civile).

A. C. R. N° 4. LILLE. — 1. Articles 406, 407, 408 et 409 du Code pénal. — 2. Oui, mais la guerre a eu pour effet d'interrompre cette prescription.

UNE LECTRICE DU « REVEIL », HASNON N° 19. — Seules les journées de repos pour blessures et maladies comptent comme journées de travail. Il ne paraît pas, dans le cas de votre mari, que les quatre années qui viennent de s'écouler puissent entrer en ligne de compte.

UN EVACUE QUI A ACHETE UNE BARAQUE QUI ATTEND TOUJOURS L'ARGENT DU GOUVERNEMENT, BOULEVARD GROSSE PIERRE, 154. — 1. Non, cette taxe n'existe que depuis le 1er juillet 1920. — 2. Oui, depuis le 1er juillet 1920. — 3. Il peut demander un dégrèvement en écrivant au préfet. — 4. Non. — 5. Oui.

PL. LE GE de CUINCHY. — Il n'existe pas de prime de ce genre. Nous avons publié il y a quelques jours, un entrefilet mettant les choses au point.

UN POILU DU 8e D'INF. EDOUARD. — Vous devez des aliments à votre mère ; le juge de paix prendra une décision à la suite de la démarche de votre mère.

UNE VEUVE ET SON POILU DE LA CLASSE 21. 2500 — 1. Si vous êtes reconnu soutien indispensable par le Conseil cantonal, vous serez incorporé d'office dans une garnison rapprochée de votre résidence. — 2. Non. — 3. Oui, sous la réserve indiquée au paragraphe 1er.

UNE VEUVE BLONDE AUX YEUX BLEUS. — Non, vous n'avez pas droit au pécule, car votre mari n'a pas été tué au cours du combat.

MILOS et FAMAGOUSTE. — 1. Oui, vous recevrez un avis. — 2. Oui.

Les rhumes, les brouillards, la fatigue donnent de pénibles extinctions de voix. Calmez cette irritation, cicatrisez les lésions, assouplissez vos cordes vocales et supprimez l'oppression en prenant les délicieuses

PASTILLES du Dr GÉHO

ANTISEPTIQUES-BALSAMIQUES
SÉDATIVES - EXPECTORANTES

Bienfaisantes à l'estomac, parce que digestives, elles sont le meilleur préventif et le plus puissant curatif des

RHUMES - TOUX - MAUX DE GORGE
BRONCHITES - GRIPPES - INFLUENZA

La boîte : 2 fr. 50

Toutes Pharmacies et Laboratoire du Docteur GÉHO, 14, rue de la Devise, BORDEAUX.

Bien exiger la Croix de Genève en relief sur chaque Pastille du Dr Gého.

FLEUR D'ESPOIR. — 1. Oui, s'il s'agit d'une location verbale. Le propriétaire est simplement tenu d'observer les délais de prévenance fixés par l'usage des lieux (1 mois dans la plupart des cas). — 2. De quelle rente s'agit-il ? 3 % amortissable ou perpétuelle, 4 %, 5 % ou 6 % ? Quelle est la date de l'émission ? Impossible de vous fixer sans avoir ces renseignements. — 3. Il est certain que les démarches de ce genre sont toujours très longues. A notre avis, il faut attendre.

LEON LE FORT 240, BRUAY. — Si. Adressez pour cela une requête au procureur de la République, à Béthune.

FRISE A PLATS CHEVEUX 336. — Vous ne pourrez contracter mariage sans le consentement de votre père avant d'avoir atteint l'âge de 21 ans révolus. Si votre père persistait à ce moment dans son refus, il serait indispensable de lui faire signifier un acte respectueux.

UNE DAME ENNUYEE N° 10. — 1. Vous pouvez écrire au ministre de la guerre (état-major de l'armée), en exposant cette situation toute particulière. — 2. Aucun règlement ne l'interdit. — 3. Voyez 1. — 4. C'est inexact.

UN POILU 202. — Vous avez droit à une pension s'il vous reste une incapacité de travail. Le juge de paix a dû faire une enquête sur votre cas. Voyez ce magistrat qui vous dira à quel point en est votre affaire.

Pour vos douleurs

Nous n'offrons pas aux rhumatisants de calmer leurs douleurs, nous leur offrons de les en débarrasser. Vous savez que les douleurs rhumatismales sont causées par la présence dans le sang du poison appelé « acide urique ». Il suffit donc de purifier le sang de façon à éliminer ce poison, et les Pilules Pink s'acquittent très bien de ce travail, faites-en la cure de suite.

M. F. Rabier, 4, Avenue de la Gare, à Conflans-Ste-Honorine (Seine-et-Oise), écrit :

M. F. RABIER.

« Je me fais un grand plaisir de vous informer que, grâce aux Pilules Pink, j'ai été débarrassé de douleurs articulaires d'origine rhumatismale, qui m'empêchaient bien souvent la marche. J'ai essayé bien des remèdes sans obtenir aucun résultat et alors j'ai voulu faire une dernière tentative avec les Pilules Pink. Je ne souffre plus du tout. »

Les Pilules Pink purifient le sang et éliminent les résidus empoisonnés. Elles sont souveraines pour ramener dans les organismes troublés l'équilibre du bon fonctionnement. Elles visitent toutes les parties de l'organisme et font ce qui est nécessaire pour leur bon entretien. Elles enrichissent le sang, tonifient les nerfs, elles réveillent l'appétit, donnent des forces, favorisent les digestions et stimulent le fonctionnement des organes éliminateurs, foie, reins, intestins. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, l'épuisement nerveux, les migraines, névralgies.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Parrel, 23, rue Ballu, Paris ; 4 fr. 50 la boîte, 24 francs les six boîtes franco, plus 0 fr. 50 de timbre-taxe par boîte.

PETITE NENETTE N° 7. — Non, c'est inexact : le secours dont il s'agit n'a été établi que depuis le 1er novembre 1919.

NENETTE VA BIEN N° 69. — 1. Oui. — 2. A la recette de l'enregistrement. — 3. La taxe s'élève à 1 fr. 10 % du montant du chiffre d'affaires.

UN POILU SANS BARBE. — 1. Elle peut réclamer ce secours et il est vraisemblable qu'elle obtiendra satisfaction, attendu qu'elle a un enfant à sa charge. — 2. Elle doit faire établir un dossier à la Mairie. — 3. Si sa demande était rejetée, elle pourrait réclamer le bénéfice des secours temporaires.

P. G. QUI PENSE A JOSÉPHINE, à MARLES. — Vous éviterez l'augmentation de loyer en demandant au propriétaire, par ministère d'huissier, la prorogation légale. Votre demande devra être signifiée sans tarder et au plus tard dans les 20 jours de la réception de la décision du propriétaire d'augmenter le loyer.

D. L. J'AIME MA NOUNOU, FRIQUET 14, BRUAY. — 1. Œuvre de la Maréchale Foch, 9, boulevard Vauban à Lille. — 2. Union des mutilés, réformés et veuves de guerre, 39, rue de Tournai, à Lille. — 2. Vous avez droit au rappel des majorations depuis le lendemain du jour de décès de votre mari.

IMPRIMERIE du REVEIL DU NORD
186 bis, rue de Paris, — LILLE —

Le gérant : Emile GEST.

FEUILLETON DU REVEIL DU NORD. — N° 86

LOINTAINE REVANCHE

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

PAR

Daniel LESUEUR

Quant à Lucie, la pauvre folle... Ah ! mon Dieu !... Jeanine haussait les épaules, souriait de pitié en songeant à ce frêle obstacle. A tout hasard déjà, elle avait exercé son plus caressant magnétisme sur la malade. Elle savait se faire écouter et obéir de Lucie, la tenait comme sous l'influence d'un charme. Qui sait à quoi cette domination pourrait servir ? Dès maintenant, c'était le moyen de faire sortir Roger de sa réserve glaciale. A plusieurs reprises il avait invoqué l'intervention de Mme Chabrial. Des mouvements de reconnaissance, presque d'attendrissement, l'avaient rapproché d'elle. Et lors de son départ, il avait dit en soupirant :

— J'ai peur que l'épreuve véritable ne commence, lorsque vous ne serez plus là.

Ne pensait-il qu'au déséquilibre de la malheureuse démente en prononçant une telle parole ?... Ou bien prévoyait-il des regrets pour lui-même ?... Ah ! qu'il l'aimât seulement !... Elle se chargerait du reste.

Quand elle revint à Paris, c'était l'automne, car Marcien Féré avait été jugé aux premières assises d'octobre. La saison étant d'une beauté tout à fait exceptionnelle, Jeanine avoua une fantaisie : elle désirait passer quelques semaines à Genève. Chabrial lui représenta que la session parlementaire allait s'ouvrir, qu'il ne pouvait quitter Paris.

— Eh bien ! vous resterez, déclara-t-elle tranquillement.

Mais pourquoi Genève ? Elle trouva de bonnes raisons. La seule qu'elle ne soulignât pas, c'était la proximité de Sézenac. Une fois là-bas, on trouverait tout simple qu'elle allât voir ses malheureux amis. Deux ou trois heures de chemin de fer... C'était un voisinage.

Et voilà comment, vers le commencement de novembre, les toilettes de Mme Chabrial, sa grâce impérieuse, éblouirent de nouveau la population ouvrière de Sézenac.

La multiple existence de la fabrique avait repris, dans une fièvre de production plus ardente que jamais. Le système nouveau des salaires, la participation graduelle aux bénéfices pour tous les ouvriers venaient d'être inaugurés. Peu à peu, par une infime retenue sur la paye, chacun devenait propriétaire d'une action, puis de deux, et davantage, à la condition de ne vendre ces valeurs qu'en cessant de faire partie de l'usine.

De la sorte, on était préservé des coups de tête et de la spéculation. Le pain était assuré pour les vieux jours. Les ouvriers comprenaient l'avantageux mécanisme qui faisait d'eux les associés du capital et non plus les adversaires. Le bonheur rayonnait dans le bourg. Et rien ne le troublait plus, car André Libert avait cessé son opposition méfiante. On ne l'entendait plus déclarer que les bienfaits des patrons sont des pièges pour l'ouvrier, et que tous les bergers, mauvais ou bons, finissent toujours par mener le troupeau à l'abattoir.

Plus sauvage, plus silencieux que jamais, il ne frayait avec personne. Mais son prestige de mécanicien habile lui donnait une véritable autorité dans l'usine. Il y occupait une place à part, largement rétribuée, et M. Bertelin, — assurait-on, — le tenait en grande estime.

Quant à Sylvaine, depuis son entretien avec lui au lendemain de l'attentat, elle n'avait plus reparlé à son père. Etrangers en apparence l'un pour l'autre, ils ne l'étaient pas moins au fond du cœur. Le devoir qu'elle avait accompli lui avait trop coûté.

Le rôle de celui dont elle portait le véritable nom lui apparaissait trop plein d'abomination et de mystère. Quel lien pouvait-il exister entre eux ? Quelles paroles auraient-ils à se dire ? Peut-être un jour se repentirait-il ? Peut-être son aveu rappellerait-il Marcien du bagne avant l'expiration de ces longues, de ces éternelles dix années. C'était le seul espoir qui restait à Sylvaine. Elle songeait à en provoquer plus tard la réalisation, à revenir à la charge, à profiter d'une circonstance favorable. Pour le moment, tout était inutile. Enfermée dans la propriété particulière avec Lucie, la jeune fille consacrait son dévouement à cette infortunée.

— Je me dois corps et âme, pensait-elle, à mes protecteurs. C'est mon propre père qui les a condamnés aux souffrances qu'ils endurent. Je ne ferai jamais assez pour les leur adoucir. Mon devoir même envers mon fiancé dont il me faut tôt ou tard faire triompher l'innocence, le cède à mon devoir envers eux.

Ainsi elle acceptait le fardeau de deuil et de monotonie qui accablait sa jeunesse. Sa seule récompense était de voir se dissiper dans un furtif sourire la morne tristesse empreinte sur le visage de Roger. Leur vie à trois continuait d'ailleurs comme par le passé. La démence de Lucie n'avait rien de violent, ne nécessitait aucun régime coercitif. C'étaient des crises de gaieté puérile, auxquelles succédaient de pénibles agitations nerveuses ou de profondes mélancolies.

Un soir, — veille du retour de Jeanine, qui ne s'était pas annoncée, et à laquelle on ne songeait guère, — Lucie et Sylvaine sortirent dans le jardin, après dîner. Il faisait un temps d'une douceur exceptionn